

**MARCHE PUBLIC DE FOURNITURE DE PANNEAUX DE
SIGNALISATION**

Du 16 septembre 2015 au 15 septembre 2017

**REGLEMENT DE LA CONSULTATION
(RC)**

Pouvoir adjudicateur exerçant la maîtrise d'ouvrage

Commune de TREGUNC

**Personne Responsable du Marché représentant le pouvoir adjudicateur
(PRM)**

Monsieur Le Maire de Trégunc

Objet de la consultation

Fourniture, transport et livraison de divers matériels de signalisation du 16 septembre 2015 au 15 septembre 2017.

Remise des offres

Date et heure limites de réception : Vendredi 7 août 2015 à 12 heures

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

SOMMAIRE

Pages

SECTION 1 : IDENTIFICATION DE L'ACHETEUR	4
SECTION 2 : OBJET DU MARCHÉ	4
1) Type de marché	4
2) Forme du marché	5
3) Lieu d'exécution des prestations	5
4) Nature de l'attributaire	5
SECTION 3 : DATE DE NOTIFICATION ET COMMENCEMENT D'EXECUTION	5
SECTION 4 : LES CONDITIONS RELATIVES AU MARCHÉ	5
1) Modalités de règlement et prix	5
2) Cautionnement et garanties exigés	5
3) Délai de modification de détail au dossier de consultation des entreprises	6
4) Délai de validité des offres	6
5) Langue du marché	6
6) Formation du personnel utilisateur des prestations	6
SECTION 5 : VARIANTES ET OPTIONS	6
1) Nombre de solution de base	6
2) Variantes	6
3) Options	6
SECTION 6 : COMPLEMENT A APPORTER AU C.C.T.P.	6
SECTION 7 : LE DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES	
1) Composition du dossier de consultation des entreprises	6
2) Retrait du dossier de consultation des entreprises	7
a. Retrait électronique	7
b. Retrait sous forme papier	7
SECTION 8 : MODALITES DE TRANSMISSION ET DE RECEPTION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES	
1) Modalités de transmission des candidatures et des offres	7
2) Transmission des candidatures et des offres	7
SECTION 9 : CONTENU DU DOSSIER	8
1) Contenu de l'enveloppe candidature	8
2) Contenu de l'offre	10
3) Fourniture d'échantillon	11

SECTION 10 : ANALYSE DES CANDIDATURES ET JUGEMENT DES OFFRES	12
1) Analyse des candidats	12
2) Jugement des offres	12
3) Critères d'attribution des offres	13
4) Documents à fournir par le candidat susceptible d'être retenu	13
5) Documents à fournir par l'attributaire du marché	14
6) Discordance constatée dans une offre	14
SECTION 11 : REJET DES OFFRES	14
SECTION 12 : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES	14

MARCHES PUBLICS / VILLE DE TREGUNC

RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION (DC1)

(Modèle conforme à l'arrêté du 10 juin 2004 pris en application de l'article 42 du CMP)

MARCHE DE FOURNITURE

SECTION 1 – IDENTIFICATION DE L'ACHETEUR :

COMMUNE DE TREGUNC

Nom ou raison sociale de l'acheteur : Mairie de Trégunc	Personne responsable du marché : Monsieur Olivier BELLEC, Maire de Trégunc	
Adresse : CS 40100	Code postal : 29910	
Ville : TREGUNC	Pays (autre que la France) :	
Téléphone : 02 98 50 95 87	Poste : BOUVIER Anna	
Télécopieur : 02 98 50 95 96	Adresse de courrier électronique (courriel) : anna.bouvier@tregunc.fr	Adresse internet (U.R.L.) : http://www.tregunc.fr

SECTION 2 – OBJET DU MARCHE

1) Type de marché : Marché de fourniture

Objet : Fourniture, transport et livraison de divers matériels de signalisation pour les besoins de la Ville de Trégunc.

Caractéristiques principales : Le présent marché porte sur la fourniture, le transport et la livraison de panneaux de signalisation routière, panonceaux, balises, supports, attaches, boulonnerie et divers matériels de signalisation permanente et temporaire, les plaques et numéros de rue, les bandes pododactiles, les pavés résinés, les miroirs et accessoires divers.

Le marché est constitué de deux lots :

a) Lot n°1 : La fourniture de panneaux de signalisation routière verticale décomposée en six catégories.

- Signalisation de police (SP),
- Signalisation de direction (SD1, SD2, SD3),
- Signalisation temporaire,
- Signalisation lumineuse
- Signalétique,
- Support et fixations.

b) Lot n°2 : La fourniture de panneaux de signalisation plastique.

Les prestations feront l'objet d'un marché à bons de commande conformément aux dispositions de l'article 77 du Code des Marchés Publics.

Les candidats peuvent présenter une offre pour un seul lot ou pour plusieurs lots. Un candidat ne peut pas présenter plusieurs offres pour un même lot.

Les minima et maxima du marché à bons de commande sont fixés ainsi pour chacun des lots :

a) Lot n°1 :

Période	Minimum HT	Minimum TTC	Maximum HT	Maximum TTC
Période ferme	10 000.00€	11 960. 00€	35 000. 00€	41 860. 00€
Reconduction n°1	10 000.00€	11 960. 00€	35 000. 00€	41 860. 00€

b) Lot n°2

Période	Minimum HT	Minimum TTC	Maximum HT	Maximum TTC
Période ferme	100.00€	119. 60€	3 000. 00€	3 588. 00€
Reconduction n°1	100.00€	119. 60€	3 000. 00€	3 588. 00€

Durée du marché : Le marché se terminera le 15 septembre 2017. Les commandes pourront être adressées dès notification du marché jusqu'à cette date. Le marché est reconductible tacitement selon la périodicité suivante :

Période	Dates
Période ferme	Du 16 septembre 2015 au 15 septembre 2016
Reconduction n°1	Du 16 septembre 2016 au 15 septembre 2017

Le titulaire peut faire part à celle-ci, au moins 1 mois avant la fin de la période, de sa volonté de se dégager du marché, il reste cependant engagé jusqu'à la fin de la période en cours.

Durée et délai d'exécution des bons de commande : Pour chaque bon de commande, les prestations seront exécutées à compter de la date de la notification de celui-ci. Le délai d'exécution afférent à chaque commande sera précisé dans le bon de commande. La durée pendant laquelle peuvent s'exécuter les bons de commande ne peut excéder la durée de validité du marché majorée de 3 mois.

2) Forme du marché : procédure adaptée (Art.26-II et 28 du C.M.P)

3) Lieu d'exécution des prestations : Le lieu d'exécution des prestations est la commune de Trégunc.

4) Nature de l'attributaire : Le marché sera conclu soit avec une seule entreprise soit avec un groupement d'entrepreneurs groupés solidaires.

SECTION 3 – DATE DE NOTIFICATION ET COMMENCEMENT D'EXECUTION

La notification du marché consiste en l'envoi d'une copie du marché au titulaire. Le commencement d'exécution du marché interviendra après la notification du marché au titulaire et dans tous les cas le 16 septembre 2015.

SECTION 4 – LES CONDITIONS RELATIVES AU MARCHÉ

1) Modalités de règlement et prix :

Le paiement se fera par virement au moyen d'un mandat administratif.

Conditions de paiement : Les sommes dues en exécution du présent marché seront payées dans le cadre des règles de la comptabilité publique, par mandat administratif. Le délai global de paiement est de 30 jours à compter de la réception de la facture.

2) Cautionnement et garanties exigés

Il n'est exigé ni retenue de garantie, ni cautionnement.

3) Délai de modification de détail au dossier de consultation des entreprises

La commune se réserve le droit d'apporter des modifications de détails au dossier de consultation au moins 10 jours calendaires avant la date fixée pour la remise des offres. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

4) Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est de 120 jours. Il court à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

5) Aucune langue autre que la langue française ne pourra être utilisée dans l'offre ou la candidature.

6) Le titulaire n'assurera pas la formation du personnel chargé d'utiliser les prestations objet du marché.

SECTION 5 – VARIANTES ET OPTIONS

1) Nombre de solutions de base : le dossier de consultation comporte une solution de base. Les candidats devront répondre à cette solution de base sur l'acte d'engagement.

2) Variantes : la personne publique autorise les variantes à la solution de base pour les deux lots.

3) Options : la personne publique n'a pas mis d'option.

SECTION 6 – COMPLEMENT A APPORTER AU C.C.T.P.

Les candidats n'ont pas à apporter de complément au Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P.).

SECTION 7 – LE DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES (DCE)

1) Composition du dossier de consultation des entreprises

L'ensemble du dossier permettant de répondre à la consultation est remis gratuitement à chaque candidat. Il comprend :

- L'avis d'appel public à la concurrence,
- Le présent règlement de la consultation,

- Le cahier des clauses administratives particulières ;
- Le cahier des clauses techniques particulières ;
- L'acte d'engagement ;
- Le cadre du détail estimatif

2) Retrait du dossier de consultation des entreprises (DCE)

a. Retrait électronique

Le dossier de consultation des entreprises peut être obtenu aisément en le téléchargeant, sur le site internet ci-après : [http:// www.tregunc.fr](http://www.tregunc.fr). ou sur <https://www.e-megalisbretagne.org>
Le retrait des documents sous forme électronique n'oblige pas le candidat à déposer électroniquement son offre.

b. Retrait sous forme papier

Le dossier de consultation peut aussi être demandé au pouvoir adjudicateur à l'adresse suivante :

**M. Le Maire
Mairie de Trégunc
Service Marchés Publics
CS 40100
29910 TREGUNC**

Les documents seront envoyés aux opérateurs économiques qui le demandent dans les sept jours qui suivent la réception de la demande.

SECTION 8 – MODALITES DE TRANSMISSION ET DE RECEPTION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

1) Modalités de transmission des candidatures et des offres

Les candidats doivent impérativement choisir entre :

- leur envoi sur support papier,
- la transmission électronique de leur candidature et de leurs offres,

Les candidatures et les actes d'engagement transmis par voie électronique ou envoyés sur support physique électronique sont signés au moyen d'un certificat de signature électronique, obtenu auprès d'un tiers certificateur liste disponible sur :

www.minefi.gouv.fr/dematerialisation_icp/dematerialisation_declar.htm

Attention : A l'exception de l'envoi d'une copie de sauvegarde qui est strictement identifiable, l'utilisation conjointe de ces deux modes de transmission matérialisé et dématérialisé dans le cadre d'une même consultation entraîne le rejet des deux réponses.

2) Transmission des candidatures et des offres

Les plis sont soit :

- transmis électroniquement sur la plate-forme de dématérialisation <https://www.e-megalisbretagne.org>

Les candidatures et les offres peuvent être transmises de façon dématérialisée exclusivement sur le site, avant la date et l'heure précisée ci-dessous. La date et l'heure qui seront pris en compte par le pouvoir adjudicateur correspondent au dispositif d'horodatage de la plate forme. Le fuseau horaire de référence est celui de Paris.

- déposés sous plis cachetés contre récépissé à La Mairie de Trégunc, CS40100, Place des Anciens Combattants, 29910 Trégunc.

- envoyés par la poste en recommandé avec accusé de réception.

A défaut, ils sont transmis par tous moyens permettant de déterminer de façon certaine la date et l'heure de leur réception, et d'en garantir leur confidentialité.

La date et l'heure limite de réception des plis (candidatures et offres et, le cas échéant, de leur copie de sauvegarde dans le cas d'une transmission électronique) sont les suivantes :

AU PLUS TARD LE : Vendredi 7 août 2015 à 12 heures.

Les dossiers qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites fixées ci-dessus ainsi que ceux remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus ; ils seront renvoyés à leurs auteurs.

Une fois déposées, les offres ne peuvent plus être retirées, ni modifiées. Le candidat reste tenu par son offre pendant tout le délai de validité de l'offre. Les dossiers de participation des candidats ne sont pas restitués.

L'attention des candidats est attirée sur le fait qu'un second dépôt par un même signataire (même identifiant) se substitue au premier : il y a donc lieu d'adresser une nouvelle offre complète et non un additif.

SECTION 9 : CONTENU DU DOSSIER

Précisions relatives à l'élaboration du dossier :

Les conditions de langue : La langue utilisée pour présenter les candidatures et les offres est le français. Conformément à l'article 46 IV du Code des Marchés Publics, les pièces accompagnant le dossier de candidature rédigées en langue étrangère ne sont acceptées que si elles sont accompagnées d'une traduction, en langue française dont l'exactitude est certifiée.

1) Contenu et intitulé de l'enveloppe

L'enveloppe devra comprendre les pièces demandées aux candidats :



En cas de groupement d'entreprises ou de sous-traitance, les pièces énumérées ci-dessous devront être jointes par chaque entreprise du groupement ou par le titulaire et son sous-traitant. Pour le cas où un document regrouperait différentes pièces énumérées ci-dessus, celui-ci comportera les numéros correspondants.

• Déclaration du candidat :

- Déclaration du candidat : **formulaire DC2 complété et signé ;**
- Attestations fiscales et sociales au 31 décembre 2014 : **formulaire NOTI 2 complété et signé.**

Les certificats et déclarations fiscales pourront être remplacés par une déclaration sur l'honneur dûment datée et signée par le candidat. Cette déclaration permettra au candidat de justifier qu'il a satisfait aux obligations fiscales et sociales. Dans les cas où une telle déclaration

serait fournie par le candidat, le marché ne pourra être attribué au candidat retenu que sous réserve que celui-ci produise dans le délai de 8 jours à compter de la notification de sa désignation par la personne responsable du marché, les certificats délivrés par les administrations et organismes compétents.

Le candidat établi dans un état membre de la communauté européenne autre que la France doit produire un certificat établi par les administrations et organismes du pays d'origine selon les mêmes modalités que celles prévues pour un candidat établi en France.

Le candidat établi dans un état pays tiers doit pour les impôts, taxes et cotisations sociales ne donnant pas lieu dans ledit pays à la délivrance d'un certificat par les administrations et organismes de ce pays, produire une déclaration sous serment effectuée devant une autorité judiciaire ou administrative de ce pays.

- **Les renseignements permettant d'évaluer les capacités professionnelles du candidat :**

- la liste de références récentes équivalentes à celles de la présente consultation,
- les moyens techniques et humains de l'entreprise,

- **L'acte d'engagement** daté, signé et tamponné par les représentants qualifiés des entreprises candidates ayant vocation à être titulaires du marché. **Dans cet acte sera libellée l'offre financière en euros.** Cet acte d'engagement sera accompagné éventuellement par les demandes d'acceptation des sous-traitants, et d'agrément des conditions de paiement, pour tous les sous-traitants désignés au marché (annexe de l'acte d'engagement en cas de sous-traitance). Que des sous-traitants soient désignés ou non au marché, le candidat devra indiquer dans l'acte d'engagement le montant des prestations qu'il envisage de sous-traiter et, le montant maximal de la créance qu'il pourra présenter en nantissement ou céder. Pour chaque sous-traitant présenté dans l'offre, le candidat devra joindre, en sus de l'annexe, les mêmes pièces que le titulaire.

- **Pour les deux lots, un dossier technique. Au projet de marché sera joint un dossier technique présenté par le candidat comportant le/les document(s) suivant(s) :**

- ✓ Le lieu et le mode de fabrication des panneaux,
- ✓ Les certificats d'admission à la norme NF,
- ✓ La qualité et/ou l'épaisseur de la structure des panneaux et des supports,
- ✓ Le mode fixation,
- ✓ Le dispositif assurant le déplacement du panneau sur le support avec schéma ou photo,
- ✓ Le dispositif éventuel assurant la rigidité et la résistance au vent
- ✓ Le traitement anti-corrosion,
- ✓ Le procédé éventuel de laquage des produits
- ✓ Les caractéristiques des films,
- ✓ Le mode d'inscription des symboles et des lettres,
- ✓ Les conditions d'entretien préconisées
- ✓ Les modalités de conditionnement et de livraison des produits.

- **Le cahier des clauses techniques particulières (C.C.T.P.) et le cahier des clauses administratives particulières (C.C.A.P.)** paraphés et tamponnés du cachet du candidat dans le bas de chaque page.

- **Le catalogue de l'entreprise, ainsi que les rabais consentis en fonction des familles de prix.**

- **Le détail estimatif fictif**, à compléter par l'entreprise, avec les prix correspondants du catalogue sur lesquels auront été appliqués les rabais mentionnés à l'article 2 de l'acte d'engagement.

- **Le bordereau des prix unitaire**, à compléter par l'entreprise, avec les prix correspondants du catalogue sur lesquels auront été appliqués les rabais mentionnés à l'article 2 de l'acte d'engagement.

2) Fourniture d'échantillons

Pour permettre la comparaison qualitative des produits, les candidats devront faire parvenir obligatoirement et sous peine de rejet de leur offre, les échantillons gratuits suivants :

Un panneau de police SP dos fermé non traversant type B14 30 650 CL2 laqué RAL 6002 dos en entourage avec un mat alu diamètre 60 longueur 1 mètre laqué vert RAL 6002, 2 brides 60 laqué vert RAL 6002.

Un panneau dos ouvert type C1 à 500 CL 2 mat alu diamètre 60 longueur 1 mètre 2 brides de 60.

Une balise J11 CL2 autoadressable hauteur 750mm.

Un panneau directionnel SD1 dos fermé non traversant D21 1000x250 CL2 flèche à droite avec le texte (Mairie) en L4 100/70 monté avec un support 80x40 long 1 mètre.

Une clé microprisme fluo AK5 1000 avec pied solidaire

Un triangle véhicule 700mm double face à led avec symbole AK5

Les panneaux seront montés avec les supports et socles plastoblocs ou équivalent

Un panneau plastique

Pour éviter toute erreur dans le jugement des offres, chaque échantillon sera étiqueté au nom du fournisseur et devra correspondre au produit et au prix référencé au détail estimatif et catalogue des prix.

Les échantillons seront transmis à l'adresse suivante :

**Services Techniques
ZA des Pins
29910 TREGUNC**

Pour récupérer les échantillons :

Chaque candidat viendra récupérer ses échantillons à ses frais à cette même adresse dans un délai d'un mois à compter de la date de réception du courrier l'informant que son offre n'est pas retenue. Passé ce délai, les échantillons deviendront la propriété de la mairie de Trégunc.

L'enveloppe sera cachetée et contiendra les justifications à produire par le candidat conformément au présent règlement. Elle portera les mentions suivantes :

Adresse à porter sur l'enveloppe :

« Ne pas ouvrir par le Service Courrier »

**MARCHE PUBLIC
FOURNITURE DE PANNEAUX DE SIGNALISATION**

Monsieur Le Maire
Hôtel de Ville
CS 40100
29910 TREGUNC

Indemnités des candidats ayant remis une offre : il n'est pas prévu de primes versées aux candidats ayant remis une offre, ni aucune indemnité.

SECTION 10 – ANALYSE DES CANDIDATURES ET JUGEMENT DES OFFRES

1) Analyse des candidats

Il n'y a pas de nombre maximal de candidats admis à présenter une offre, ni de nombre minimal. Les candidatures qui ne sont pas recevables en application des articles 43, 44 et 47, qui ne sont pas accompagnés des pièces mentionnées à la section 8, 3) a- du présent règlement de la consultation ou qui ne présentent pas des garanties techniques et financières suffisantes ne sont pas admises.

2) Jugement des offres

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues à l'article 53 du Code des marchés publics, sur la base des critères énoncés, la Personne Responsable du Marché (P.R.M.) choisit l'offre la plus avantageuse.

3) Examen des offres et négociation

Conformément à l'article 35 du Code des Marchés Publics, à la suite de cet examen la P.R.M. du marché pourra éventuellement engager des négociations techniques ou économiques avec les 3 candidats arrivés en tête. Les négociations seront réalisées par courrier, fax, mail ou audition de manière identique pour chacun des trois candidats.

Les candidats sont avertis que la phase de négociation n'est qu'éventuelle et que la personne publique attend d'eux leur meilleure proposition dès la remise des offres.

Après classement des offres conformément aux critères pondérés définis ci-après, l'offre économiquement la plus avantageuse est choisie par la P.R.M. Les critères d'attribution du marché seront pondérés comme suit :

Critère d'attribution	Pondération
La valeur technique des prestations, appréciée au vu du dossier technique présenté par le candidat et plus précisément : de la qualité des échantillons fournis : esthétique des produits (20%), caractéristiques techniques des	60 %

Critère d'attribution	Pondération
produits (20%) : facilité de montage et démontage, solidité, délai de livraison après réception du bon de commande et conditionnement (20%).	
Le critère prix sera apprécié au vu du détail estimatif fourni à titre indicatif par le maître de l'ouvrage et valorisé par le candidat.	40 %

Lors de l'examen des offres, la PRM se réservera la possibilité de se faire communiquer les décompositions ou sous-détails des prix, ayant servi à l'élaboration des prix, qu'elle estimera nécessaires.

Si le candidat pressenti ne fournit pas les certificats, attestations ou déclarations mentionnés à l'article 46 du C.M.P. son offre sera rejetée. Dans ce cas, l'élimination du candidat sera prononcée par la P.R.M. qui présentera la même demande au candidat suivant dans le classement des offres.

La P.R.M. pourra, à tout moment, ne pas donner suite à la procédure pour des motifs d'intérêt général. Les candidats en seront informés.

4) Discordance constatée dans une offre

En cas de discordance constatée dans une offre, les indications portées sur l'acte d'engagement prévaudront sur toute autre indication de l'offre en chiffre. Les erreurs de multiplication, d'addition ou de report qui seraient constatées dans l'acte d'engagement seront également rectifiées et, pour le jugement des offres, c'est le montant ainsi rectifié qui sera pris en considération.

SECTION 11 - REJET DES OFFRES

La collectivité dispose d'un délai maximal de 15 jours à compter de la réception d'une demande écrite, pour communiquer à tout candidat écarté qui en fait la demande, les motifs du rejet de sa candidature ou de son offre, lorsque l'offre n'a pas été rejetée pour un motif autre que la présentation d'offre inappropriée, inacceptable ou irrégulière, les caractéristiques et les avantages relatifs de l'offre retenue ainsi que le nom du ou des attributaires du marché.

SECTION 12 – RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires sur les cahiers des charges qui leur seraient nécessaires au cours de leurs études, les candidats devront adresser une demande à l'un des services suivant :

- **Renseignements Techniques** : à l'attention de M. LE DANTEC Jacky, Services Techniques, Z.A. des Pins, 29910 Trégunc, Tél : 02.98.50.95.90., Fax : 02.98.50.29.54,
- **Renseignements Administratifs** : à l'attention Mme BOUVIER Anna, Mairie, Service Marchés Publics, CS40100, 29910 Trégunc Tél : 02.98.50.95.87, Email : anna.bouvier@tregunc.fr.

Lu et accepté,

A....., Le.....

L'entrepreneur

A....., Le.....

Le Maire